

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JANVIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-016

**L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE VINGT-CINQ JANVIER** à quinze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VOLLEY PRADÉTAN GARDÉEN**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Christelle DEHAYE

**POUVOIRS** : Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI  
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER  
Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Conformément au travail que nous réalisons avec les différentes associations pradétanes, notamment sportives, pour consolider nos partenariats, je vous sou mets ci-après l'adoption de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec le Volley Pradétan Gardéen.

Rappelons que l'ensemble de nos conventions est pris en application des règles en matière de subventions et d'aides en général aux associations. Chacune porte sur les projets spécifiques des partenaires que nous entendons soutenir.

Chaque situation donnera bien entendu ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre ville et à la qualité de vie locale au titre notamment de l'offre sportive.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Je vous propose donc de vous prononcer pour :

☞ Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Volley Pradétan Gardéen annexée à la présente et à prendre l'ensemble des actes subséquents.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : **Le Maire, Hervé STASSINOS**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :

5 FEV. 2016

Publié ou notifié le : 11 FEV. 2016

Le Maire,

